

# Le Bulletin de la FSU 41



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN  
EN LOIR ET CHER

Bulletin départemental de la Section de la Fédération Syndicale Unitaire de Loir-et-Cher  
35 - 37 avenue de l'Europe - BP 30836 41008 BLOIS CEDEX  
Tél. 02 54 42 03 83 - Courriel : fsu41@fsu.fr  
N° CPPAP : 0425 S 07496 - ISSN : 1254-1648  
Directeur de la Publication : E. MERCIER  
Imprimé à la section départementale - dépôt légal à parution

Prix au numéro : 1€  
Abonnement : 4€

## L'édito

### Changer pour ne rien changer !

**C**ontinuité : c'est ce qui caractérise le mieux le gouvernement nouvellement nommé, plus de deux mois après les élections législatives. **Usant de manœuvres dilatoires pour contourner le résultat des urnes, le président de la République a préféré céder aux exigences du Rassemblement National et se placer à sa merci plutôt que de voir remis en cause sa politique économique et sociale.** Pour preuve, le recadrage du ministre de l'économie qui n'a pourtant fait qu'énoncer une vérité : le RN n'est pas dans l'arc républicain.

Le premier ministre l'a, par ailleurs, affirmé : « nous ne sommes pas en cohabitation ». On ne peut être plus clair sur l'orientation politique qui sera suivie sans intervention de la part des personnels. Celle-ci est d'ailleurs confirmée par les annonces sur le projet de loi de finances, préparé par le gouvernement démissionnaire, et qui prévoit de nouvelles réductions de dépenses publiques, véritable *leitmotiv* des politiques libérales. La petite musique entonnée autour de la dette publique laisse aussi présager de très importantes coupes claires. Pourtant, l'accroissement de cette dette a été organisé pour favoriser les plus riches (voir article en page 2) et peut être résorbé en agissant sur les recettes.

**La FSU fait l'analyse - avec d'autres - que le sentiment de déclassement et d'abandon des populations, tant en milieu urbain que rural, vient aussi de la disparition des services publics.**

Ce sentiment, ou plutôt cette réalité, fait le nid de l'extrême droite. Lutter pour la défense des services publics et leur développement, à l'image des mobilisations actuelles au sein de la PJJ, permettra de faire reculer le fléau de l'extrême droite. Il en va de même dans les autres services publics, telle que l'Éducation Nationale, où les urgences imposent, comme ailleurs, de recruter davantage, de revaloriser les métiers, de réorienter les politiques éducatives vers l'égalité et la résorption du tri social.

Pour tout cela, il faut un budget qui réponde aux besoins de la Nation.

C'est pourquoi **la FSU, avec la CGT et Solidaires, appelle à la grève dans les services publics et à manifester le mardi 1er octobre.**

Aline Pasnon, Emmanuel Mercier

### 1ER OCTOBRE : GRÈVES ET MANIFESTATIONS :

- Blois : 14H30 - Préfecture
- Romorantin : 10H30 - Place de la Paix
- Vendôme : 10H30 - Place de la Liberté

Pour les services publics, les salaires, contre les réformes néfastes

### POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT SAMEDI 28 SEPTEMBRE

Rassemblement à Blois – 17H30 – escaliers Denis Papin  
Projection du film « Histoire d'A » – 19H00 – Blois  
Planning familial (28 rue des écoles )

Dépôt : 26.09.2024

À distribuer avant le : 02.10.2024

BLOIS PPDC

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

FSU 41 - 35-37 Avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX

### Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 2 : Collectif "Pas d'enfants à la rue"  
Paix et Education  
Budget 2025 : austérité programmée

Page 3 : Op@le : l'action continue !

Prépa 2nde : une voie sans issue  
Inclusion scolaire  
Elèves allophones

Page 4 : La PJJ en grève  
Nous contacter

### 42ÈME RANDONNÉE DE LA PAIX

29 septembre 2024  
Blois - Stade des Allées  
Départs de 7h30 à 10h

## La Paix se gagnera par l'éducation.

Lors de la 42e conférence de l'UNESCO en 2023, les 194 états membres ont adopté de nouvelles recommandations concernant l'éducation à la paix, les droits humains et le développement durable. Le texte novateur et exigeant contient une nouvelle définition de la paix au 21e siècle :

« La paix n'est pas seulement une absence de violence de conflit. Elle est aussi un processus dynamique, participatif et positif qui développe nos capacités à valoriser la dignité humaine et à prendre soin de nous-mêmes, des autres et de la planète. »

Cette définition établit des liens clairs entre éducation, écologie et droits humains qui font partie des principes inscrits dans les statuts de la FSU. L'éducation à la paix figure dans nos textes de congrès notamment celui de Metz en 2022.



Au delà de la participation à des actions et rassemblements pour la paix, notamment au Moyen Orient et en Ukraine, nous travaillons à une coopération avec le Comité 41 du Mouvement de la Paix. Nos représentants respectifs se sont rencontrés pour construire des actions dans les établissements scolaires. Le maillage syndical FSU est essentiel. Rappelons également que la paix est le 16e des 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Les ODD permettent une entrée de l'éducation à la paix à l'école sans nécessiter *a priori* la venue d'intervenants extérieurs. Sa mise en place repose, entre autre, sur la sensibilisation des enseignants. Une exposition "Paix et Climat" ainsi qu'un travail commun entre étudiants en arts graphiques et élèves de seconde sur des slogans et illustrations ont été proposés. Il faut être ambitieux face au CD41 qui fait la propagande de son parrainage d'un sous-marin nucléaire auprès des scolaires. Si le sujet de l'éducation à la paix vous intéresse, nous vous accueillerons avec plaisir dans notre groupe de travail.

**Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 29 septembre au stade des allées de Blois pour le départ d'une randonnée de la paix.**

## C'est la rentrée, aussi, pour les enfants à la rue

L'UNICEF a lancé une alerte le 29 août dernier : en France, plus de 2 000 enfants étaient sans solution d'hébergement.

À Blois, le collectif et les associations locales ont dénombré plus de 40 enfants sans solution pérenne. Sans la solidarité citoyenne, la cagnotte du collectif (200 nuits financées depuis mai !), les mises à l'abri dans les écoles, ces enfants dormiraient dehors, avec pour seule parent, leur mère dans une écrasante majorité.

Le collectif Pas d'Enfants à la Rue « célébrera » sa première année d'existence dans quelques semaines.

**Un élan solidaire et citoyen sans précédent dans le Blaisois, porté en premier lieu, par des professeurs des écoles et des parents d'élèves, a permis de tisser des liens avec les collectivités locales, les associations et de toujours être ouvert au dialogue avec les services de la préfecture**



**et du conseil départemental (les seuls compétents pour l'hébergement d'urgence).**

Le collectif, grâce aux liens avec les collectivités et associations locales permet d'héberger actuellement dans des conditions dignes plus d'une dizaine de parents et une trentaine d'enfants. Deux familles sont actuellement hébergées dans deux écoles blésoises.

Le collectif mue, dans l'année scolaire qui vient, en association : une entité juridique réelle et un cadre clairement défini permettront de nous faire entendre plus fort encore.

Un appel à cotisation vous sera communiqué.

**Nous avons besoin de forces vives parmi vous, en tant que professeurs des écoles et parents d'élèves.**

**Nous continuerons, toujours et encore : Pas d'enfants à la rue !**

## Malgré les défaites électorales, un budget 2025 dans la continuité.

Le projet de loi de finances est un marqueur politique fort. Du vote du budget dépend en effet une part importante de la politique qui sera menée tout au long de l'année, notamment en matière de services publics, de recrutement d'agents, de revalorisations des métiers. La construction du budget répond à des règles strictes définies dans la Constitution ou des lois organiques. Ces règles imposent des délais et des dates précises. En particulier, le projet de loi de finances doit être communiqué à l'Assemblée Nationale au plus tard le premier mardi du mois d'octobre.



C'était sans compter sur le mépris du président de la République pour le résultat des urnes et la démocratie. En tardant à nommer un premier ministre, il a laissé à un gouvernement démissionnaire et battu dans les urnes le soin de préparer le budget 2025. Sans surprise, il est construit sur les mêmes bases d'austérité que les précédents et continue à réduire les moyens des services publics et à favoriser le capital, notamment par la fiscalité. Sans surprise non plus, le gouvernement Barnier n'en remettra pas en cause les grandes lignes.

### La fable de la dette

Avant de quitter Bercy, B. Le Maire a repris le prétexte de la dette publique pour justifier les réductions de dépenses publiques, argument aussitôt repris par M. Barnier. Si la question de la dette publique est importante, il faut surtout observer ce qui l'a créée. **La croissance de la dette actuelle est surtout due aux baisses d'impôts et de cotisations, représentant un manque à gagner de 62 milliards d'€ en 2023.** Celle-ci est donc organisée dans le but de justifier la casse de l'État social et d'offrir aux familles les plus aisées et aux grandes entreprises une possibilité de placement sans risque avec les bons du Trésor. La charge de la dette n'est pas entre générations actuelles et futures, mais entre les ménages qui possèdent une épargne à faire fructifier et la masse des contribuables qui financent les intérêts de la dette par leurs impôts.

Le gouvernement nommé le 21 septembre appliquera une politique dans la continuité. Les député-es qui ne voteront pas la censure l'accepteront donc.

**Pour tous les agents du service public, le mardi 1er octobre doit être une journée de grève massive et de manifestations pour exiger le respect des urnes et un projet de loi de finances répondant aux besoins de la population.**

## Op@le : un déploiement dans la douleur L'action continue !

Suite à notre action intersyndicale la pétition unitaire a recueilli plus de 7400 signatures. **Elle met en lumière notre volonté et la nécessité de voir les conditions de travail des personnels être prises en compte.** Le ministère (MEN) a de nouveau reçu « l'intersyndicale Op@le » ce mardi 3 septembre, donnant ainsi suite à l'audience du 26 juin dernier.

Son succès a permis la satisfaction d'une de nos revendications majeures : le desserrement du calendrier, avec un déploiement possible jusqu'en 2027.

Il nous a été présenté oralement le rapport établi par l'inspection générale (IGESR) sur le sujet, notamment ses recommandations, puis le résultat de l'audit technique mené, à la demande du MEN, par un prestataire indépendant du fournisseur d'Op@le. **Les mots choisis par l'inspection sont clairs : le déploiement du nouvel outil a généré de nombreuses situations de souffrance au travail !**



**Ce qui donne un crédit incontestable aux très nombreuses alertes syndicales sur le sujet.**

Cette première victoire ne doit pas être la dernière ! Nous devons rester mobilisé-es, jusqu'à obtenir un outil efficace et respectueux de nos conditions de travail. Et des moyens, notamment en emploi, pour permettre aux équipes de relever ce défi professionnel difficile. Le chantier est d'ampleur car il nous faut gagner une amélioration considérable de l'outil ! Telle est la feuille de route syndicale que nous suivrons à chaque niveau pertinent, ministériel ou dans les académies.

Dans notre académie, à ce jour, 219 Établissements sont passés à Op@le ( de v1 à v7) soit 70% des établissements.

Tous les passages se sont faits en concertation avec les établissements.

Suite aux préconisations de la DAF, avec le desserrement du calendrier, le rectorat a contacté les 102 établissements restant à passer sous Op@le .

## CHOC DES SAVOIRS

**Prépa-seconde : une voie sans issue pour les 100 000 collégiens qui sortent chaque année de 3ème sans le DNB.**

Gabriel Attal voulait faire du DNB l'examen d'entrée au lycée général, technologique et professionnel. Si cette mesure est appliquée, la prépa-seconde deviendrait alors la seule possibilité de scolarisation pour les élèves ayant validé une orientation en seconde mais recalé-es au DNB.

**Sous couvert de bienveillance, ce dispositif masque en fait la volonté de trier socialement et scolairement les élèves** pour orienter davantage en CAP, quel que soit le statut, et en bac pro par apprentissage. **Il s'agit de répondre avant tout aux besoins de main-d'œuvre peu ou pas qualifiée, qui perdurent dans de nombreux secteurs économiques.** C'est un renoncement scolaire pur et simple pour une partie de la jeunesse.

Rejeté très largement par la communauté éducative, ce dispositif est, en cette rentrée 2024, limité à des classes dites « pilotes » d'élèves « volontaires » ; mais à ce jour le ministère conserve l'objectif de l'imposer à tou-tes les élèves.

## Où en est l'inclusion scolaire en cette rentrée scolaire 2024 ?

Nicole Belloubet souhaitait donner une priorité à l'accessibilité de l'école à tous les Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers en créant les PAS, pôles d'appui à la scolarité, censés mieux coordonner les aménagements des EBEP et donner une réponse rapide avant de saisir la MDPH. Mais ces réponses ne sont pas accompagnées par des moyens à hauteur des besoins. On relève dès la rentrée 2024 une pénurie d'AESH dans plusieurs départements, un manque de places dans les dispositifs spécialisés et un manque d'enseignants spécialisés alors que dans le même temps, les élèves à besoins éducatifs particuliers sont plus nombreux. **Les trous dans la raquette de l'École Inclusive incitent les DASEN à augmenter les effectifs sur certains dispositifs et à augmenter le nombre d'enfants par AESH.** Dans notre département, les ULIS collège à 12 élèves sont devenus la référence quand les textes préconisent 10 élèves et ce au mépris des réalités pédagogiques que rencontrent les coordonnateurs. **La DaseN ose même le treize à la douzaine !**

Quand à l'expérimentation du PAS, elle aura lieu cette année dans l'Aisne, la Côte-d'Or, l'Eure-et-Loir et le Var.

Plutôt que d'investir dans un nouveau dispositif qui vient s'ajouter aux nombreux autres déjà existants, pourquoi ne pas redonner de la place à la compétence pédagogique de l'enseignant. Former les enseignants et les accompagnants, répondre aux besoins de l'enfant au sein de l'école avec des moyens humains et matériels

adaptés serait une réponse attendue par la profession plutôt que de créer de l'emploi précaire, des sigles, des formulaires et des couches supplémentaires dans le mille-feuille administratif.

L'école inclusive n'est pas à la hauteur. **Elle nécessite une ambition budgétaire et intellectuelle forte pour rendre possible la réussite de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.**

## UPE2A : l'obstination de la FSU paye !

Les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés ont pour objectif d'aider ces élèves à acquérir les bases de la langue française pour une meilleure intégration dans le système scolaire et dans la société.

La circulaire 2012-141 du 2-10-2012 indique explicitement le nombre d'heures minimum hebdomadaires de français que l'institution doit à ces élèves (9 h dans le 1er degré et 12 h dans le 2nd degré). Pourtant, l'EN est loin de remplir ses obligations.

Les interventions répétées de la FSU en CSA-A ont permis à notre département d'obtenir du rectorat des moyens supplémentaires pour ouvrir une UPE2A au collège de Vineuil. Au cours des CSA-SD de février et de septembre, la FSU41 n'a cessé de réclamer des moyens supplémentaires pour les UPE2A du 1er degré.

Si nous nous félicitons de l'ouverture du demi-poste « arraché » au CSA-SD du 12/09 pour les UPE2A de Blois, **des batailles restent à mener** : pérenniser *a minima* l'ouverture du demi-poste sur Blois, obtenir le retour à un poste entier sur Romorantin, qui, s'il retrouvait une partie itinérante, permettrait de couvrir des besoins dans le secteur de Salbris, évaluer les besoins sur le Vendômois...

**Ce sera l'un des enjeux de la carte scolaire 2025.**

## « Des jeunes abandonnés par l'Etat qui risquent de récidiver » : les personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dénoncent un plan social violent et incompréhensible

**Éducateurs ou psychologues, titulaires ou contractuels, se sont rassemblés le 19 septembre, devant le Tribunal de Blois, pour dénoncer le plan social en cours.**

**A**u cœur de l'été, le 31 juillet 2024, Caroline NISAND, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), a annoncé un plan social visant à économiser 1,8 million d'euros. Selon les syndicats, ce plan se traduit par la suppression de 500 postes de contractuels, avec pour conséquence directe, une dégradation des services offerts aux jeunes en difficultés et à leurs familles.

La PJJ joue un rôle central dans la réhabilitation des mineurs délinquants, condamnés à un placement en centre éducatif ou à un suivi en milieu ouvert. **Des missions très sensibles, que les agents de la PJJ craignent ne plus pouvoir exercer, avec les centaines de suppressions de postes de contractuels annoncées.**

À l'échelle de notre région, les syndicats ont calculé que la décision de leur direction se traduirait par 42 licenciements, 19 contrats décalés, des postes de titulaires gelés sans garantie de délais, aucun remplacement de congés maladie ou



temps partiel, ainsi que le report de l'ouverture (sans garantie) de l'unité d'hébergement à Tours prévue en septembre 2024.

**À Blois, cela se concrétise par 4 licenciements d'éducateurs à la rentrée puis d'une psychologue à la mi-novembre. Deux contractuels ont été repris mais seulement pour une durée de 6 mois et à compter de début et mi-octobre.**

Une surcharge de travail à laquelle les agents de la PJJ redoutent de ne pas pouvoir faire face, et dont les conséquences pourraient être dramatiques : absence de suivis, ou de mise en œuvre des mesures.

**La PJJ est axée sur l'éducatif, nous accompagnons des jeunes en grande difficulté qui ont besoin d'être soutenus, accompagnés, tant au niveau psychologique, social qu'au niveau éducatif et pénal.** En l'absence de suivi, le risque de récidive est important.

### Dans l'action à Blois.

Jeudi 19 septembre, les personnels de la PJJ étaient à nouveau appelés à faire grève pour exiger le réemploi des contractuels et le recrutement de personnels titulaires.

À Blois, plus de cinquante personnes se sont rassemblées devant le tribunal judiciaire à l'appel du SNPES/PJJ-FSU. Une mobilisation qui, avec le relais de la FSU41 appelant les agent-es des autres administrations disponibles à se joindre au rassemblement, a réuni bien au-delà du service qui compte une douzaine d'agent-es.

**Les magistrats du siège et du parquet, ainsi que les avocats ont également participé.** Toutes et tous ont pris la parole pour dire tout leur soutien aux personnels de la PJJ, leur travail indispensable dans le cadre de la justice des mineurs et dans la prévention de la récidive.

**Loi des déclarations à l'emportepièce des franges les plus conservatrices et réactionnaires, la conclusion qu'un mineur délinquant est avant tout un jeune en danger qu'il faut protéger s'impose à toutes et tous.**

Le 1er octobre sera une nouvelle fois l'occasion d'exiger plus de moyens pour la justice.

## COMMENT NOUS CONTACTER ?



Par téléphone : 02 54 42 28 30  
02 54 42 03 83

Par email : [snu41@snuipp.fr](mailto:snu41@snuipp.fr)  
lundi-mardi-jeudi-vendredi  
8H30-12H15/13H30-17H30  
mercredi : 8H30-12H00

Rencontres individuelles ou collectives dans votre école  
Aline Pasnon - Virginie Grosparit  
Véronique Lafarcinade  
Céline Legrand - Lucile Coelho  
Carole Gagnier - Caroline Grégoire  
Julien Rousselot - Frédéric Besnard  
Julie Loubignac - Julien Colin



Par email : [snes41@orleans.snes.edu](mailto:snes41@orleans.snes.edu)  
(plus rapide pour toute question urgente)

Par téléphone : 02 54 45 21 04

Permanence le jeudi, selon actualité  
Accueil possible à la section sur rendez-vous,  
Rencontres individuelles ou collectives dans votre établissement  
Aurélia Stedransky - Karol Moreau  
Christelle Bérenger - Cathy Tessier



Stéphane Leroy  
Par mail : [stephane.leroy.snuiep@gmail.com](mailto:stephane.leroy.snuiep@gmail.com)  
06 52 28 85 28



Marie Merlet  
06 71 03 03 59  
[mmerlet.fsu41@gmail.com](mailto:mmerlet.fsu41@gmail.com)  
[snasub.fsu.orleans-tours@snasub.fr](mailto:snasub.fsu.orleans-tours@snasub.fr)



SUI-FSU  
Syndicat Unitaire de l'Inspection Pédagogique



Si vous êtes assistante sociale, infirmier-e, inspecteur-trice, personnel de direction, ou agent d'une autre administration ou collectivité locale, vous pouvez contacter directement la section départementale de la FSU.  
tel : 02 54 42 03 83  
mail : [fsu41@fsu.fr](mailto:fsu41@fsu.fr)



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN